



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
10 juillet 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Papouasie-
Nouvelle-Guinée (2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques.....	10
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Papouasie-Nouvelle- Guinée (2018-2022)	12



I. Considérations générales

1. Le Programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la période 2018-2022 aidera à la mise en œuvre des objectifs pour le développement durable (ODD). Quatre points façonneront le développement durable du pays au cours des cinq prochaines années : a) le maintien de la stabilité et la construction d'un État nation vibrant et moderne; b) la distribution des ressources naturelles et des recettes qui en découlent à la majeure partie de la population, y compris aux générations futures; c) la protection du développement durable contre le risque lié au changement climatique; et d) le succès de la mise en œuvre des Accords de paix de Bougainville.

2. Le pays accueille une population éparse et diverse de 7,7 millions d'habitants¹; 85 % vivent dans des zones rurales réparties sur 600 îles². La topographie rendant difficile l'accès à certaines parties du pays, la gouvernance et le déploiement des services sociaux sont onéreux, faibles et de portée inégale³. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas atteint les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et vient au 154^e rang sur 188 pays (développement humain faible) dans l'index du développement humain 2015. En 2011, 51,5 % de la population avait moins de 19 ans⁴ et disposaient d'une voix insignifiante au sein du système politique officiel⁵. La population la plus pauvre et les personnes les plus vulnérables ont en commun l'une ou l'autre voire plusieurs des caractéristiques suivantes : vivant de part et d'autres de deux provinces, elles ne relèvent de la compétence d'aucune province du fait qu'elles vivent à la lisière de deux provinces; elles comptent peu de personnes éduquées qui soient en position de faire entendre leurs voix; elles n'ont pas de routes et ont un accès très limité aux marchés et aux services; leurs revenus ne leur permettent pas d'envoyer de l'argent à la maison; elles sont victimes d'une ou de plusieurs sérieuses contraintes d'ordre environnemental (inondation annuelle, pentes abruptes, pluviosité importante, sols pauvres, haute altitude ou couverture nuageuse importante) ou bien vivent sur un îlot isolé au large des côtes. Telle est la population que le PNUD entend cibler.

3. Le pays traverse d'importantes transitions, y compris celle de la « tradition » vers la « modernité », dans laquelle les citoyens payent des impôts et escomptent en retour de l'État la fourniture de services essentiels. Le premier défi crucial en matière de développement dépend de la capacité du gouvernement (au niveau national et local) et des mécanismes législatifs et économiques de financer, gérer et déployer des services de base. Le manque de données sur lesquelles appuyer un développement inclusif rend difficile le suivi des progrès réalisés. Une étude de l'UNICEF de 2016 a montré⁶ que, s'agissant de la prestation effective de services, la Papouasie-Nouvelle-Guinée accusait un déficit global au regard de trois éléments essentiels : a) la participation de la population au développement; b) la formation de fonctionnaires pour l'exercice de tâches au niveau local; et c) un système opérationnel de gouvernance reposant sur une répartition bien définie des rôles, des responsabilités, des mécanismes de reddition des comptes, des systèmes de suivi, de gestion et d'usage des fonds. Le PNUD est parvenu à renforcer les capacités gouvernementales à l'échelon territorial et à appuyer, grâce à l'introduction d'un nouvel outil de gestion financière, l'augmentation de 33 % à 52 % du nombre de

¹ Bureau national de la statistique, avril 2012.

² Organisation du Commonwealth, 2015.

³ Papouasie-Nouvelle-Guinée : distribution des services sociaux et programme de gouvernance locale, Banque mondiale, 2015.

⁴ Bureau national de la statistique, avril 2012.

⁵ Département de la planification et du suivi, rapport des OMD en Papouasie-Nouvelle-Guinée 2015, p. 44.

⁶ UNICEF, Analyse de la situation des femmes et des enfants en Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2016.

rapports établis à temps sur les dépenses publiques⁷. Le PNUD a établi un partenariat avec le Ministère des finances pour l'initiative « Téléphones contre corruption », désormais transposée dans d'autres parties de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au sein d'autres pays⁸.

4. Le second défi en matière de développement tient au manque de cohésion sociale dans l'ensemble du pays et au taux élevé de violence sexiste. Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de la gouvernance et de la prise de décisions⁹. À l'heure actuelle, trois femmes uniquement siègent au Parlement. Le rapport de 2012 du Commonwealth sur l'observation des élections a révélé que le système actuel ne respecte pas suffisamment le droit des femmes à l'égalité dans la sphère politique¹⁰. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est classée au 143^e rang des 188 États pour l'indice d'inégalité de genre (2015)¹¹. Deux femmes sur trois sont victimes d'une violence sexiste au cours de leur existence¹². Les femmes et les jeunes risquent d'être encore plus marginalisés dans les zones reculées et rurales. Le PNUD a soutenu le Gouvernement dans l'élaboration de la première stratégie nationale contre la violence sexiste approuvée par le Comité national exécutif en décembre 2016. Le Gouvernement a accompli, dans ce domaine, des avancées notables en instaurant une série de services centraux spécifiques, à l'instar des centres d'aide aux familles, des unités de police pour les familles et pour les violences sexuelles ainsi que des brigades de police pour les crimes sexuels. Une loi sur la protection de l'enfance a été adoptée et les mariages précoces ont fait l'objet d'une interdiction totale. Bien qu'elle ait ratifié six conventions majeures relatives aux droits de l'homme, la Papouasie-Nouvelle-Guinée compte encore de nombreux groupes exposés à un plus grand risque de privation et de violation de leurs droits : femmes, enfants, personnes âgées, personnes atteintes du VIH/sida, personnes handicapées et celles qui sont géographiquement isolées.

5. La réussite de l'application de l'Accord de paix de Bougainville signé entre la Région autonome de Bougainville et le Gouvernement en 2001 est décisive pour la stabilité politique, suite à la crise prolongée de Bougainville qui a débuté en 1998. Usant de son pouvoir de mobilisation, le PNUD a apporté son soutien en 2016 au Gouvernement national et au Gouvernement autonome de Bougainville qui ont arrêté la date du 15 juin 2019 pour la tenue du référendum. La Charte portant établissement d'un organe indépendant pour la tenue du référendum a été signée entre le Gouvernement national et le Gouvernement autonome de Bougainville. Le PNUD, le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont mené à bien le dialogue politique notamment avec les anciens combattants, à un moment où la nécessité de fédérer les factions politiques était centrale pour la paix et la stabilité de Bougainville et d'autres parties de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

6. Le troisième défi en matière de développement est dû au fait que l'économie a longtemps été divisée entre, d'une part, le secteur formel basé sur les exportations de ressources naturelles et, d'autre part, un secteur informel important reposant sur une agriculture de subsistance et d'autres activités économiques de petite échelle¹³.

⁷ PCAB Newsletter, n° 8, 1^{er} mai 2016.

⁸ La Papouasie-Nouvelle-Guinée fut la lauréate en 2013 du Prix Media d'excellence pour le contrôle de la corruption, Australian National University.

⁹ Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans ses recommandations finales à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2010, p. 8, par. 33.

¹⁰ Secrétariat du Commonwealth, Rapport du groupe d'observation du Commonwealth, élections nationales en Papouasie-Nouvelle-Guinée, juin-juillet 2012, p. 15.

¹¹ PNUD, indice de l'inégalité de genre 2015.

¹² Darko, E., Smith, W. et Walker, D., « Gender violence in Papua New Guinea: the cost to business », Overseas Development Institute, 2015.

¹³ Fondation Heritage, indice de liberté économique, 2017.

D'après l'enquête conduite en 2009 sur le revenu et les dépenses des ménages, il a été calculé¹⁴ que 39,9 % de la population vit en deçà du seuil supérieur de pauvreté¹⁵. Avec moins de 15 % de la population raccordée au réseau d'électricité, l'accès aux énergies propres et fiables doit être renforcé. Le secteur rentable des extractions assure un revenu au pays sans toutefois lui procurer un niveau d'emploi significatif à l'échelle locale ni aucune amélioration notable des conditions d'existence de la plupart des habitants¹⁶. Le rapport sur le développement national humain de 2014 intitulé « De la richesse au bien-être : traduire le revenu des ressources en développement humain durable » a joué un rôle important quant à l'orientation du débat sur les extractions afin de permettre aux dirigeants de procéder à de meilleurs choix pour assurer le bien-être de leurs citoyens.

7. Le Gouvernement est sur la voie de devenir un leader solide et efficace dans de nombreux domaines dans le Pacifique et aspire de plus en plus à asseoir sa capacité de diriger en Asie. Il doit accueillir le Sommet de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) en 2018. Tout en étant bien implanté dans le Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a une frontière commune avec l'Indonésie et met sur pied des partenariats solides avec la Chine, le Japon, la Malaisie, la Corée et Singapour. Le pays est doté de vastes ressources naturelles et est proche, sur le plan géographique, des marchés asiatiques en expansion rapide et, sur le plan international, il est l'une des économies ayant connu la croissance la plus rapide au cours de la dernière décennie. Le taux de croissance du PIB a été positif depuis le début des années 2000¹⁷, atteignant 9,9 % en 2015 mais chutant au niveau de 3 % en 2017¹⁸. La Vision du Gouvernement pour 2050 a pour objectif de « développer et d'augmenter de 2010 à 2050, les secteurs industriels, des services, de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et de l'écotourisme »¹⁹. Le PNUD a lancé le premier concours de plans d'entreprises pour les jeunes entrepreneurs, suscitant ainsi plus de 300 idées innovantes; il a favorisé la formation et le tutorat et il par ailleurs permis à des investisseurs potentiels d'accéder aux meilleures idées²⁰.

8. Le quatrième défi en matière de développement est la prise en compte du changement climatique au regard des moyens de développement durable du pays et le renforcement des capacités de résilience chez les autorités et les communautés pour faire face aux catastrophes et s'en relever. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est vulnérable aux inondations, sécheresses (tel que le phénomène climatique El Niño de 1997-1998 et de 2015-2016), gelées, ondes de tempête, grandes marées, ainsi qu'aux vents violents et aux vagues extrêmes. La fréquence de ces phénomènes climatiques est appelée à augmenter²¹. Les communautés de la Papouasie-Nouvelle-Guinée situées dans le « cercle de feu du Pacifique » sont exposées aux tremblements de terre (cause de tsunamis mortels) et à des volcans en activité. Le pays abrite les derniers vestiges au monde de forêt tropicale parvenue à maturité et de récifs coralliens. Ces forêts et écosystèmes marins, qui s'ajoutent à une gamme unique d'espèces ayant évolué séparément font de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, un des hauts lieux de la biodiversité les plus importants au monde²². Elle abrite 5 %

¹⁴ Papouasie-Nouvelle-Guinée, profil de pauvreté, basé sur l'enquête sur le revenu et les dépenses des ménages, 2012.

¹⁵ Seuil supérieur de pauvreté défini en termes de consommation de nourriture et de biens.

¹⁶ Rapport sur le développement national humain, 2014, p. 39.

¹⁷ Banque Mondiale, données sur la comptabilité nationale, 2016.

¹⁸ Banque asiatique de développement, Asian Development Outlook, 2016.

¹⁹ Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vision 2050, 2009.

²⁰ « Kumul game changers business plan competition project review report », 5 mai 2016.

²¹ Papouasie-Nouvelle-Guinée, seconde communication nationale en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

²² Mittermeier, R. A., « Biodiversity hotspots and major tropical wilderness areas: approaches to setting conservation priorities », Conservation Biology, Society for Conservation Biology, 1998.

de la biodiversité globale et 7 % des réserves mondiales de thon, qu'accompagnent de nombreux écosystèmes terrestres et marins de caractère originels et intacts, qui sont riches en espèces endémiques locales. Couvert par 70 % de forêts, le pays doit se doter de mécanismes permettant la réduction des émissions qui résultent de la déforestation et de la dégradation de la forêt et assurer la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier. Le PNUD a joué un rôle primordial au niveau de l'adoption des politiques en matière de changement climatique (2014), des politiques en matière de régions protégées (2014), de la législation sur les régions protégées (2016), du plan de mise en œuvre pour la protection des régions protégées (2016) et du cadre de gestion du risque de désastre.

9. Selon une évaluation indépendante de nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2012-2017, l'avantage comparatif des Nations Unies en Papouasie-Nouvelle-Guinée inclut le *mandat* d'agir, la *capacité* d'agir et le fait *d'être dans la meilleure position* pour agir. Cette évaluation conclut que les Nations Unies entretiennent de solides relations avec le gouvernement (à tous les niveaux) et que la programmation future devra être conforme aux priorités nationales dans le cadre des objectifs de développement durable. Elle montre qu'en agissant dans l'unité et qu'en s'appuyant sur ses partenariats, les Nations Unies sont en mesure d'atteindre les groupes marginalisés et vulnérables. En vue de renforcer l'unité dans l'action, le programme intitulé « Nations Unies, une et une seule organisation » est financé par un cadre budgétaire commun. Le Comité de pilotage du programme conjoint, coprésidé par le Secrétaire du Département de la planification nationale et le Coordonnateur résident des Nations Unies, représente le plus haut niveau de supervision du PNUD. Un Comité de coordination des programmes, composé des leaders des quatre groupes thématiques, favorise les synergies et agit en qualité de groupe consultatif auprès de l'équipe de pays des Nations Unies.

10. Les Nations Unies sont bien placées pour intégrer les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'ensemble de ses programmes. Le PNUAD et le système des Nations Unies sont reconnus par les partenaires bilatéraux et par le Gouvernement pour être des acteurs essentiels de l'appui au développement et de la facilitation du dialogue sur des sujets sensibles. Une évaluation à mi-parcours du projet d'adaptation au changement climatique a recommandé que, dans la mesure où les coûts de transaction en matière de développement en Papouasie-Nouvelle-Guinée s'avèrent élevés, les partenariats avec les organisations des Nations Unies, les organisations de la société civile et le secteur privé sont importants pour assurer que certaines régions ciblées sur le plan géographique bénéficient du spectre complet des moyens d'appui au développement. Aussi priorité sera-t-elle donnée à des interventions de développement dans le cadre de certaines régions géographiques.

II. Priorités du programme et partenariats

11. Le programme de pays est aligné sur la Vision 2050 du Gouvernement, sur le plan de développement à mi-parcours, 2018-2022, et sur la stratégie nationale pour un développement responsable et durable. Il repose sur le Plan stratégique du PNUD 2018-2021, et contribue au PNUAD 2018-2022. Il préconise une approche qui mobilise l'ensemble de la société et requiert l'innovation et les modèles d'activité du secteur privé, une mobilisation de la société civile, les meilleures pratiques et un financement public et privé. Le PNUD encouragera l'innovation et l'acquisition de connaissances, notamment les approches intégrées qui seront axées sur la levée des obstacles au développement. Le PNUD sera le lien et la plateforme pour les relations et les échanges de connaissances Sud-Sud s'attachant à présenter les

meilleures pratiques du pays dans les forums mondiaux et régionaux et en retour à apporter des innovations globales à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, tout en misant sur les connaissances et l'expertise du PNUD. Notamment, la Papouasie-Nouvelle-Guinée travaillera avec l'Inde dans le domaine des énergies renouvelables et des fours sans fumigène; avec la Chine (à travers le Conseil des entreprises de la Papouasie-Nouvelle-Guinée) pour la gestion des déchets électroniques; avec la Corée en faisant appel au système coréen de volontariat en Papouasie-Nouvelle-Guinée en faveur des communautés vulnérables; et avec Singapour, pour l'excellence de sa fonction publique. Le sommet de l'APEC en 2018 offrira d'autres points d'entrée à la coopération Sud-Sud.

La paix : promotion de la gouvernance inclusive, de la paix et de la justice

12. Tirant parti de son avantage relatif, le PNUD soutiendra la reddition des comptes, la transparence, la gestion financière et les améliorations dans la performance des institutions publiques au niveau national et local. En vue de rendre la fonction publique plus efficace, le PNUD travaillera avec le Département de la gestion du personnel en vue de renforcer le cadre juridique et stratégique d'une fonction publique professionnalisée et performante et de mettre en place des mesures plus strictes en matière de responsabilité. En travaillant avec le Centre mondial du PNUD pour l'excellence de la fonction publique et à travers des échanges Sud-Sud, le PNUD envisagera l'adoption de bonnes pratiques globales en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le PNUD continuera d'accroître son soutien au renforcement des capacités de gestion financière au niveau provincial et du district.

13. En partenariat avec les autres organisations des Nations Unies, la société civile, les médias, et les Églises, le PNUD se penchera sur la nécessité d'améliorer la responsabilité sociale par le biais d'enquêtes menées auprès des citoyens qui permettront de recueillir leurs avis sur des questions d'intérêt national et local, et d'entendre en particulier la voix des femmes, de la jeunesse et des communautés géographiquement isolées. Le PNUD maintiendra son appui aux stratégies de lutte contre la corruption en collaborant avec le Département des finances, la Commission de l'Ombudsman ainsi qu'avec la commission indépendante de lutte contre la corruption qui est en voie de création.

14. Le PNUD travaillera avec ONU-Femmes dans l'appui au renforcement et à l'approfondissement des processus démocratiques qui accroîtront la participation et le leadership des femmes et de la jeunesse, des groupes isolés ruraux et marginalisés. Une telle intervention fortifiera à son tour les interventions du PNUD dans ses activités liées au climat et à l'environnement. Elle permettra le développement des compétences techniques nécessaires à la gestion et à la prise de décisions des membres du Parlement et du gouvernement local dans un contexte de décentralisation, et qui seront axées sur les priorités du développement telles que l'allocation et l'utilisation des fonds publics, la passation des marchés et la reddition des comptes pour les biens et les services fournis. Le PNUD assistera le Gouvernement dans le renforcement des systèmes et des processus permettant au Parlement et à la Chambre des représentants de Bougainville de remplir leurs obligations efficacement et d'exercer leur fonction législative, et leurs missions de contrôle et de représentation à partir de compétences institutionnelles efficaces et des pouvoirs appropriés. Le PNUD et ONU-Femmes soutiendront les efforts qui amplifieront la participation effective des femmes à la politique active et à d'autres postes de responsabilité. Ceci impliquera de soutenir un plus grand nombre de femmes candidates aux élections législatives, et de capitaliser sur le succès que le PNUD a obtenu en ce qui concerne les candidatures féminines lors élections de 2015 à Bougainville.

15. Le PNUD et ONU-Femmes appuieront le Gouvernement et les partenaires dans la mise en œuvre et la concrétisation de la stratégie de lutte contre la violence sexiste, qui définit une feuille de route pour atteindre une tolérance zéro en matière de violence sexiste. En collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, le PNUD jouera un rôle moteur dans la mobilisation des ressources, y compris dans la mise en place du conseil pour la violence sexiste et continuera de développer le protocole de référence piloté par le PNUD en 2016 dans quatre provinces.

16. Le PNUD offrira un appui spécifique au Gouvernement national et au Gouvernement de la Région autonome de Bougainville dans la préparation du référendum de 2019. Il se concentrera sur la facilitation de la prise de décisions à temps (avant et après le référendum), l'unification des factions, la promotion de la cohésion sociale et la sensibilisation du public vis-à-vis de sujets touchant au référendum. Le PNUD apportera son assistance à la planification et à la formation de la Commission du référendum et d'autres institutions clefs. Il assistera également les institutions dans la préparation pour la transition vers un environnement post-Accord de Bougainville tout en coordonnant l'ensemble de l'assistance internationale au processus du référendum. Le PNUD, en collaboration avec le FNUAP et ONU-Femmes, appuiera le dialogue politique avec des groupes tels que les anciens combattants, lorsque l'unification des factions politiques est un élément déterminant de la paix et de la stabilité de Bougainville et des autres parties du pays. Le PNUD concentrera ses efforts sur les jeunes concourant à l'édification de la paix. L'ONU, en assurant la participation et l'inclusion des femmes, offrira un terrain neutre permettant d'évoquer et de régler les questions politiques, facilitant ainsi la médiation et les négociations politiques.

Prosperité : croissance inclusive et durable

17. Le PNUD appuiera les acteurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la priorisation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en permettant l'accès à des options de politiques fondées sur des faits et en offrant conseil et assistance pour le renforcement des mécanismes institutionnels de coordination et des commissions parlementaires de contrôle, la mobilisation et la participation de la société civile, et la poursuite de la campagne des Nations Unies pour les objectifs de développement durable. Il sera particulièrement important d'ancrer les objectifs de développement durable à l'échelon territorial et national. Le PNUD s'emploiera à soutenir une *plateforme* permettant à de multiples acteurs de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de manière coordonnée et concertée. Il appuiera l'élaboration d'une feuille de route pour un cadre de financement national intégré identifiant les mécanismes potentiels et les options de financement, y compris celui du secteur privé dans le but de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les politiques nationales. Il travaillera avec le Conseil des entreprises afin d'établir une coalition d'entreprises pour les ODD qui coordonnera une action conjointe dans la réalisation desdits objectifs. Le PNUD, en collaboration avec le FNUAP, lancera un partenariat avec les départements clés du gouvernement et de ses agences, y compris le Département de la planification nationale et le Bureau national des statistiques. Dans le cadre d'un partenariat avec des organisations onusiennes, des organismes financiers internationaux, des groupes de la société civile et le secteur privé, le PNUD facilitera l'accès aux données fiables sur les ODD et renforcera les compétences nationales nécessaires à la production et à l'analyse des données ainsi qu'un système efficace de suivi et d'établissement de rapports. Cette démarche inclut l'apport d'innovations pour générer une plateforme de données disponibles avec des acteurs multiples et le suivi des avancées en matière d'objectifs de développement durable.

18. À la suite de la publication du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2016 de sa politique à l'égard des petites et moyennes entreprises, dans le but de soutenir et de favoriser un entrepreneuriat innovateur et efficace, le PNUD intensifiera les initiatives de l'entrepreneuriat social axées sur la jeunesse. Il s'emploiera à renforcer ses liens avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et d'autres partenaires dans le but de promouvoir l'intégration financière, d'améliorer la connaissance du domaine des finances et le soutien à la planification du développement au niveau du district. En s'inspirant du rapport sur le développement humain, le PNUD travaillera avec les industries minières afin de les inciter à contribuer au développement humain en partenariat avec le Conseil des entreprises. Il travaillera sur des chaînes de valeur pour offrir aux petites communautés agricoles des choix de production et des compétences qui amélioreront leurs positions socioéconomiques au sein d'une économie en plein essor grâce aux projets de minerais et de gaz. Le PNUD s'efforcera d'améliorer la performance de la chaîne de valeur en facilitant les bonnes relations entre les participants de la chaîne.

La planète : gestion durable des ressources naturelles, conservation de la biodiversité, renforcement de la résistance au changement climatique et aux catastrophes qui en découlent

19. Le PNUD œuvre avec les partenaires du développement, les organisations de la société civile, les institutions nationales et les gouvernements locaux, et tire parti de son avantage relatif pour soutenir le développement de mesures spécifiques pour l'adaptation au changement climatique et l'augmentation de la capacité de résistance. Il dispose d'une large gamme de mesures à prendre dans le domaine de

l'adaptation au changement climatique et d'interventions au niveau communautaire pour régler des problèmes tels que l'inégalité entre les sexes, la pauvreté, les disparités économiques croissantes, le manque d'opportunités pour les jeunes, les groupes géographiquement isolés et pour les communautés touchées par des catastrophes. Les mesures d'adaptation assureront la résistance des communautés vivant de l'agriculture de subsistance. Reconnaisant l'importance de la disponibilité de l'énergie et des questions d'accès, le PNUD pilotera des systèmes de miniréseaux d'énergie renouvelable.

20. Le PNUD, en liaison avec des partenaires clefs, aidera le Gouvernement à développer son cadre de gestion des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il se concentrera sur le renforcement des capacités locales, l'amélioration de la planification de la reprise des activités après sinistre, la gestion des informations liées aux sinistres et des systèmes d'alerte précoce, ainsi que sur le renforcement des capacités de résilience de la communauté. Le PNUD renforcera les capacités du Centre national des catastrophes. Il travaillera avec les institutions gouvernementales compétentes et les partenaires pour le développement afin d'intégrer la réduction des risques de désastre dans la planification du développement et d'améliorer la collaboration et la coordination intersectorielle. Il prendra des mesures ciblées pour atténuer les risques pour les populations les plus vulnérables et pour réduire le degré d'exposition des centres urbains aux catastrophes telles que les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Le PNUD poursuivra ses efforts visant à intégrer le changement climatique et la gestion du risque de catastrophes, conformément au cadre régional en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique²³. Le PNUD continuera d'appuyer la coordination humanitaire et les groupes en offrant des services de secrétariat aux équipes de gestion des catastrophes.

21. Soucieux de relever les défis liés à la protection et à la conservation de l'environnement, le PNUD continuera, en partenariat avec le Gouvernement national et local, la société civile et les partenaires du développement, à étendre le réseau des zones protégées, à développer des cadres juridiques sur la conservation, à renforcer les compétences institutionnelles et à établir un mécanisme de financement viable pour gérer les aires protégées.

22. Le PNUD aidera le Gouvernement à bénéficier d'un mécanisme de financement potentiel international REDD+ en liaison avec la réduction des effets de serre provenant du secteur forestier. Il s'efforcera en priorité de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+) afin d'accompagner la prise de décisions dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale fondée sur la nature des forêts du pays et ancrée dans les objectifs du développement national. L'initiative REDD+ s'adaptera aux environnements culturels locaux et déploiera son activité en leur sein.

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Le présent document relatif au programme de pays présente la contribution du PNUD à l'obtention des résultats nationaux et constitue le principal acte de reddition de comptes au Conseil d'administration pour l'harmonisation des résultats et l'affectation des ressources au niveau des programmes de pays. Les obligations redditionnelles des directeurs aux niveaux du pays, de la région et du siège en ce qui

²³ Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : un approche intégrée pour traiter le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes, 2017-2030.

concerne les programmes de pays sont prescrites dans les politiques et procédures opérationnelles du PNUD, ainsi que dans le cadre des contrôles internes Conformément à la décision du Conseil d'administration 2013/9, l'ensemble des coûts directs associés à la mise en œuvre des projets seront imputés sur les projets concernés.

24. La majeure partie du programme de pays sera exécutée au niveau national, le PNUD exécutant directement certains projets. L'approche harmonisée sur les transferts d'espèces (*ou de fonds*) en coordination avec les autres organisations des Nations Unies sera retenue pour gérer le risque financier. Les modalités de transferts en espèces, l'ampleur et la fréquence des activités de contrôle pourront être révisées au cours de la mise en œuvre du programme en fonction des observations formulées sur le suivi du programme, le suivi des dépenses, les rapports et les audits.

25. Le déclin de l'aide publique au développement sous forme de subventions exige une responsabilité plus importante de la part de l'État qui finance le développement à travers ses ressources internes, même si cet élément doit représenter un défi pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans un tel contexte, le PNUD étoffera son partenariat avec le secteur privé, les partenaires non traditionnels et les institutions financières, et ainsi investira ses ressources ordinaires dans des solutions novatrices tout en mobilisant d'autres fonds pour renforcer l'assistance. Le PNUD réunira une coalition du secteur privé qui coordonnera et mobilisera des fonds pour les ODD. Le PNUD continuera d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts d'accéder à des fonds verticaux destinés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, à la gestion des ressources environnementales et à la biodiversité.

26. Le PNUD travaille sur des sujets politiques sensibles, avec les risques potentiels qui en découlent de compromettre sa image d'impartialité, qui est l'un des atouts majeurs de l'organisation. Il existe un risque de retard ou d'inertie concernant les piliers phares des Accords de paix de Bougainville ainsi que l'incertitude au sujet du référendum en 2019. En vue d'atténuer ce risque, le PNUD collaborera avec ses homologues afin d'assurer le développement et l'ajustement constant de son programme spécifique de stratégies de gestion des risques basés sur le contexte institutionnel et une analyse des conflits.

27. Les élections de 2017 auront lieu dans une période de ralentissement économique qui pourrait présenter un risque pour la stabilité politique. Des modifications apportées à la composition du gouvernement pourraient créer un environnement politique fluctuant. Le Sommet de l'APEC organisé en 2018 par Port Moresby, constitue tout à la fois une opportunité pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et un risque au cas où les fonds gouvernementaux du développement seraient réaffectés. Les projets du PNUD en 2018 et 2019 pourraient susciter des activités par le biais des organisations non gouvernementales (ONGs) et des Églises, et pourraient entraîner le versement de certains fonds aux différentes provinces en fonction de leur intérêt et de la stabilité. Les fonds pour le climat ne seront probablement pas menacés.

28. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est fréquemment touchée par des désastres qui entraînent souvent une réorientation des budgets du développement vers les interventions d'urgence. Le PNUD, en liaison avec l'ensemble des partenaires onusiens et en consultation avec les partenaires du gouvernement et des communautés locales, mettra au point et continuera d'actualiser les plans conjoints en prévision des catastrophes et de la poursuite des opérations, en s'appuyant sur une gamme diversifiée de moyens d'action, de partenaires et de zones géographiques pour fournir une assistance continue. Ces mesures comprendront tant

les stratégies de gestion des risques permettant d'amoindrir l'impact sur les programmes que la reprogrammation des options pour les initiatives en cours.

29. En partenariat avec le Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité et l'équipe pays des Nations Unies, le PNUD suivra de près les questions de sûreté et sécurité lorsqu'il est difficile d'accéder à certaines zones ou lorsque le personnel est en danger. Le PNUD travaillera par le truchement des partenaires de la société civile. Ainsi sera-t-il possible de garantir la continuité des opérations dans des lieux parfois reculés et isolés, en conférant la priorité à la sûreté et la sécurité du personnel du PNUD et de leur famille.

IV. Suivi et évaluation

30. Le suivi et l'évaluation du PNUAD pour la période 2018-2022, relèvent de la responsabilité conjointe du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies, par l'entremise du Comité directeur du programme et de quatre groupes du PNUAD chargés des résultats. Ces organes prépareront les rapports annuels, actualiseront régulièrement les théories du changement et leur degré de validité, ajusteront, si nécessaire, le plan au contexte national, et permettront de surmonter les obstacles s'opposant à la réalisation des résultats du PNUAD. Pour ce programme de pays, le PNUD assurera le suivi et l'évaluation des résultats au niveau du produit du programme de pays. Le suivi et l'évaluation tireront parti, tout en les confortant, des données et des systèmes d'information nationaux, garantissant ce faisant la propriété du gouvernement sur ces éléments et leur durabilité, et en donnant une base au suivi des ODD. Le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) consacreront beaucoup d'efforts pour investir dans une base de référence et pour suivre les progrès réalisés à un niveau statistique plus détaillé. Le PNUD utilisera les indicateurs pertinents de performance du secteur privé et, si nécessaire, procédera aux ajustements du cadre des résultats et des ressources afin qu'ils soient le reflet des mises à jour apportées au plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et à l'agenda des réformes du Secrétaire général et leur correspondant.

31. Le PNUD renforcera son système de suivi et d'évaluation et énoncera une théorie du changement pour chaque projet, dont les résultats atteints devront être justifiés par un lien de cause à effet et par leur durabilité. L'indicateur du PNUD pour l'égalité des sexes utilisé pour contrôler les dépenses du programme et améliorer la planification et la prise de décisions permet de garantir l'égalité des sexes et sera mieux intégré aux programmes du PNUD au cours de ce cycle. Le PNUD s'attachera à promouvoir la ventilation des données (par sexe et à travers d'autres variables pertinentes dans les projets qu'il soutient.

32. Le PNUD redoublera d'efforts pour assurer la transmission d'histoires et des témoignages sur la vie réelle en recourant à des schémas novateurs et conviviaux et des outils médiatiques facilement accessibles et utilisera les médias sociaux pour atteindre un public varié.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2018-2022)

Priorité du pays : 1. Sécurité et relations internationales; 2. Gouvernance inclusive, démocratique, participative, responsable et transparente (ODD 5, 8, 16, 17)

Réalisation 1 : En 2022, les institutions étatiques et non étatiques auront démontré plus de transparence, de responsabilité, et une meilleure administration de la justice et promotion de la paix et de la sécurité.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Rang et score selon les indicateurs de gouvernance dans le monde entier</p> <p>Niveau de référence : (2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Efficacité du Gouvernement : 30/100 – État de droit : 19/100 <p>Niveau cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Efficacité du Gouvernement : 35/100 – État de droit : 24/100 	Banque mondiale	<p>Produit 1.1 : Les institutions ont renforcé leurs capacités pour remplir leurs fonctions, rôles et responsabilités en appui à la bonne gouvernance, à la prestation de services, la démocratie, la paix et la sécurité</p> <p>1.1.1 Amélioration des performances des commissions parlementaires dans leurs attributions telles que définies par leur cadre juridique et la législation sur le barème de classement qualitatif (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1.1)</p> <p>Niveau de référence : Échelle de classement qualitatif à déterminer en 2018</p> <p>Niveau cible : à déterminer en 2018</p> <p>Source : Rapports annuels des commissions parlementaires</p>	Parlement national, Chambre des représentants de Bougainville, Primature, Ministère de la gestion du personnel, Centre mondial d'excellence de la fonction publique, Ministère des affaires provinciales et du gouvernement territorial, Ministère des finances, Ministère du développement communal, Conseil national des femmes, Bureau de l'intégrité des partis politiques et des candidats, des gouvernements provinciaux et des autorités du développement du district, Commission nationale pour la violence faite aux familles, la Commission du référendum, FENU, FNUAP, UNICEF, Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme(OHCHR), ONU-Femmes	<p>Ressources ordinaires : 2 900 000</p> <p>Autres ressources : 30 100 000</p> <p>Total :33 000 000</p>
<p>Indicateur : Les 3 piliers des Accords de paix de Bougainville sont appliqués</p> <p>Données de référence : Date cible du 15 juin 2019 pour le référendum</p> <p>Cible : Réunions d'entente de l'organe mixte de contrôle du gouvernement national et du Gouvernement autonome de Bougainville; résolutions et plans d'action adoptés dans les délais impartis; les trois piliers des Accords de paix; création d'une agence indépendante pour la tenue du référendum; Plan et stratégie d'élimination des armes mis en œuvre; évaluation de la bonne gouvernance</p>	<p>Résolutions adoptées par le Gouvernement national et le Gouvernement autonome de Bougainville</p> <p>Organe mixte de contrôle permettant la tenue du référendum et appuyant l'après-référendum</p>	<p>1.1.2 : Changement de perceptions des citoyens sur la qualité des services et sur la participation citoyenne identifié par des enquêtes sur la perception des citoyens au niveau provincial (données ventilées par sexe et jeunes) (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.4.1)</p> <p>Données de référence : Échelle de classement qualitative à déterminer en 2018</p> <p>Cible : À déterminer pour les 8 provinces</p> <p>Source : Enquêtes finales sur la perception des citoyens par les prestataires de service local</p> <p>1.1.3 : Nombre d'entités étatiques à l'échelon national, provincial, et de district qui exécutent le système intégré de gestion des finances pour réduire la corruption</p> <p>Données de référence : 6 (2017)</p> <p>Cible : 9 supplémentaires</p> <p>Source : Rapport du Ministère des finances</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Produit 1.2 : Accroître la participation des femmes dans la prise de décisions et leur représentation à des postes d'autorité</p> <p>1.2.1 : Nombre de partis politiques engagés à soutenir des femmes comme membres du parti, et pour qu'elles occupent des positions d'autorité au sein du parti</p> <p>Donnée de référence : 7 (2017) Cible : 10 supplémentaires Source : Rapports des partis politiques</p> <p>1.2.2 : Création d'un conseil pour la violence sexiste opérationnel dont la performance sera mesurée sur la base d'indicateurs qualitatifs</p> <p>Données de référence : Le conseil pour la violence sexiste n'est pas encore créé Cible : Conseil pour la violence sexiste opérationnel Source : Rapport annuel du Conseil pour la violence sexiste</p> <p>Produit 1.3 : Appui au référendum de Bougainville en vue d'élections libres et régulières, et des stratégies formulées avec les deux gouvernements pour l'après-référendum</p> <p>1.3.1 : Commission du référendum de Bougainville est établie</p> <p>Donnée de référence : 0 Cible : 1 Source : Charte signée de la Commission du référendum de Bougainville</p> <p>1.3.2 : Nombre de stratégies déployées pour appliquer les effets du référendum en 2019</p> <p>Donnée de référence : Aucun référendum n'a eu lieu. Cible : À déterminer en 2019 après le référendum Source: Rapport du PNUD, organe commun de contrôle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>Priorité du pays : 1. Développement du capital humain, genre, appropriation de la jeunesse et de la population; 2. Développement institutionnel et prestation des services; 3. Réduction de la pauvreté, bien-être, moyens de subsistance et protection sociale, accès aux services essentiels; 4. Être équitable, correct et juste – entre et au sein des générations (ODD : 1, 8, 9, 10, 11, 16, 17)</p>				
<p>Effet 2 : D'ici à 2022, l'ensemble de la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris les populations marginalisées et vulnérables, bénéficieront de la prospérité redistribuée, contribueront à la croissance et à un développement équitable, inclusif et durable.</p>				
<p>Indicateur : Pourcentage de croissance réelle brute par tête d'habitant non liée au ressources</p> <p>Donnée de référence : 1,7 % (2012-2015)</p> <p>Cible : 3 % (pourcentage cumulatif pour 2018-2022)</p>	<p>Fonds monétaire international, article IV des Statuts du FMI, rapport national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée</p>	<p>Produit 2.1 : Les Systèmes nationaux sont renforcés pour appuyer la croissance de l'entrepreneuriat durable et inclusif.</p> <p>2.1.1 Indicateur : Nombre de données de référence ventilées par genre à l'échelon national et territorial national et d'enquêtes de diagnostics menées dans les provinces les plus vulnérables dans l'objectif de préciser les mesures nécessaires à une politique de croissance inclusive</p> <p>Données de référence : 0 (2015)</p> <p>Cible : 6</p> <p>Source : Données du suivi et de l'évaluation du projet</p> <p>2.1.2 : Nombre de provinces dotées d'industries extractives qui ont introduit l'intégration d'une chaîne locale d'approvisionnement en partenariat avec le PNUD</p> <p>Données de référence : 0 (2017)</p> <p>Cible : 5 provinces</p> <p>Source : Rapports annuels de projets conjoints</p> <p>2.1.3 : Nombre de recommandations du PNUD faites au Gouvernement afin de lui permettre d'instaurer un environnement économique positif et de favoriser la croissance du secteur privé</p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Cible : 5</p> <p>Source : Rapports annuels de projets du PNUD</p>	<p>Ministère de la planification nationale et du suivi, DPLGA Bureau national des statistiques, Ministère du commerce et de l'industrie, Conseil des entreprises, Organisation internationale du Travail (OIT), UNICEF, FNUAP, FENU</p>	<p>Ressources ordinaire : 749 000</p> <p>Autres : 1 800 000</p> <p>Total : 2 549 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>2.1.4 : Nombre d'hommes et de femmes qui participent et bénéficient des interventions relatives aux énergies renouvelables, à l'environnement et à la résilience climatique (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.5.1)</p> <p>Données de référence : 30,000 (2016)²⁴</p> <p>Cible : Le nombre additionnel d'hommes et femmes est de 100 000, 15 000 pour les énergies renouvelables, 35 000 pour l'environnement (y compris pour le travail de conservation et REDD+) 50 000 pour la résilience climatique et la gestion du risque de désastres</p> <p>Source : Rapport de projets du PNUD à une fréquence annuelle</p> <p>Produit 2.2 : ODD intégrés et précisés dans les plans publics de développement, les budgets et les cadres de suivi et d'évaluation, développement de systèmes de suivi des progrès accomplis</p> <p>2.2.1 : Nombre de plans de développement, de cadres de suivi et d'évaluation, et établissement de systèmes d'analyse des données sur l'intégration des ODD</p> <p>Données de référence : Actions pas encore commencées (2017)</p> <p>Cible : 3, plan de développement à moyen terme, cadre national de suivi et d'évaluation, et dissémination du rapport de mise en œuvre</p> <p>Source : Rapports du Gouvernement</p> <p>2.2.2 : Traitement des besoins en ressources requis pour la mise œuvre des ODD</p> <p>Données de référence : L'action n'a pas encore commencé (2017)</p> <p>Cibles : Cadre de financement de la feuille de route approuvé, ODD, coalition opérationnelle des entreprises</p> <p>Source : Rapports du Gouvernement à une fréquence annuelle</p> <p>2.2.3 : Nombre d'accords de coopération Sud-Sud et de</p>		

²⁴ Nombre qui, auparavant, n'a pas été désagrégé.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>programmes offrant aux participants un développement mesurable et durable</p> <p>Données de référence : 2 (2017)</p> <p>Cible : 4 (minimum)</p> <p>Source : Rapport de projets du PNUD à une fréquence annuelle</p>		
<p>Priorité du pays : 1. Parvenir à un Environnement durable et s'adapter au changement climatique; 2. Conserver et protéger la biodiversité, les écosystèmes et les services (facturation); 3. Résistance aux risques et aux chocs; 4. Moyen privilégié pour atteindre un développement durable (ODD 7, 11, 13, 14, 14, 15)</p>				
<p>Effet 3: D'ici à 2022, la Papouasie-Nouvelle-Guinée aura amélioré sa performance dans sa gestion des ressources environnementales et des risques qui découlent du changement climatique et des désastres.</p>				
<p>Indicateur : Nombre de législations, de stratégies sectorielles et de politiques qui intègrent la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources et les mesures d'atténuation des effets du changement climatique et qui sont adoptées par le Gouvernement</p> <p>Données de référence : 10 politiques sont adoptées</p> <p>Cible : Huit politiques supplémentaires sont adoptées</p>	<p>Documentation nationale, territoriale et relative aux politiques locales et législation</p>	<p>Produit 3.1 : Législation, politiques et plans stratégiques de lutte contre le changement climatique, de conservation et d'usage durable des ressources naturelles, et gestion du risque de désastres</p> <p>3.1.1 : Nombre de plans stratégiques et de cadres réglementaires élaborés et mis en place (pour les régions protégées, REDD +, la gestion du risque de désastre)</p> <p>Données de référence : 1</p> <p>Cible : 4 (1 REDD+ stratégie; 2 régions protégées; 1 cadre de gestion du risque)</p> <p>Source : Rapports des projets du PNUD sur une base biannuelle</p>	<p>Climate Change Development Authority, Banque mondiale, Banque asiatique de développement, ONG Eco-Forestry Forum, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Autorité de protection de l'environnement, ONGs (Tenkile Conservation Alliance, Parc zoologique Woodland, Programme de conservation Tree Kangaroo), Centre national des catastrophes, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 135 000</p> <p>Banque Mondiale : 5 600 000</p> <p>Fonds d'adaptation au changement climatique : 1 100 000</p> <p>Ministère des affaires étrangères et du commerce : 3 000 000</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : 15 500 000</p> <p>Fonds vert pour le climat (pipeline) : 30 000 000</p> <p>Total : 56 335 000</p>
<p>Indicateur : Augmentation du pourcentage de territoires, y compris maritimes, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, identifiés et désignés comme zones protégées</p> <p>Données de référence : un total de 1,96 million d'hectares de zones terrestres et maritimes désignées comme zones protégées, soit 4,23 % du territoire terrestre et maritime</p> <p>Cible : 350 000 hectares (0,9 % de l'ensemble du territoire) classés en aires protégées</p>	<p>Autorité de protection pour la conservation et l'environnement Registre des zones protégées et rapport national sur la biodiversité à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique</p>	<p>3.1.2 : Nombre de régions protégées accompagnées de systèmes efficaces de financement</p> <p>Données de référence : 0 (2017)</p> <p>Cible : 2</p> <p>Source : Rapports des projets du PNUD sur une base biannuelle</p> <p>3.1.3 Nombre d'assurance multirisques en cas de catastrophes au niveau provincial et nombre d'évaluations des risques climatiques permettant d'élaborer des plans de développement qui tiennent compte des impacts différenciés (cadre intégré de résultats de d'allocation des ressources 5.1.2)</p>		
<p>Indicateur : Comité permanent interagences et Commission</p>	<p>Indice INFORM pour la gestion des risques</p>	<p>Données de référence : 10 évaluations de risque de catastrophes et de risques climatiques; 0 plan de</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>européenne (INFORM) Indice pour la gestion des risques concernant la vulnérabilité et la capacité de réaction</p> <p>Données de référence : Vulnérabilité 5,7/10 Capacité de réaction 7,7/10</p> <p>Cible : Vulnérabilité : 4/10 Capacité de réaction :5/10</p> <p>Indicateur : Environnement international de plus en plus présent et mobilisation de financements du climat pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2018-2022</p> <p>Données de référence : GEF – 26 736 677 \$ (2012-2017) Green Climate Fund – 0 \$ (2012-2017)</p> <p>Cible : À déterminer</p>	<p>Rapports des Nations Unies sur les projets; et rapports financiers annuels du FEM et du Fonds vert pour le climat</p>	<p>développement tenant compte de ces évaluations (2017)</p> <p>Cible : 12 évaluations des risques et cinq plans de développement tenant compte desdites évaluations</p> <p>Source : Rapports du Gouvernement sur une base annuelle</p> <p>3.1.4 : Nombre de plans et de secteurs qui tiennent compte de la nécessité de s'adapter au changement climatique, gestion des risques de désastres et reconstruction (intégration)</p> <p>Données de référence : 1 (2017)</p> <p>Cible : Plan de développement à moyen terme 2018-2022, et deux stratégies sectorielles supplémentaires</p> <p>Source : Rapports du Gouvernement sur une base annuelle</p> <p>Produit 3.2 : Les capacités des communautés et des autorités publiques sont renforcées pour gérer les zones protégées et faire face aux risques climatiques et aux risques de catastrophes.</p> <p>3.2.1 : Instruments de surveillance de la gestion des aires protégées utilisés, à un moment ou à un autre du projet pour refléter le niveau d'efficacité de gestion des aires protégées</p> <p>Données de référence : Le niveau établi par les instruments de surveillance de la gestion sera fixé en 2017</p> <p>Cible : Augmentation de 20 %</p> <p>Source : Niveau établi par les instruments de surveillance de la gestion sur une base biannuelle</p> <p>3.2.2 : Nombre de nouveaux systèmes climatiques d'alerte précoce mis en place pour les fleuves principaux (cadre intégré de résultats de d'allocation des ressources 5.4.1)</p> <p>Données de référence : 1</p> <p>Cible : 3 systèmes supplémentaires</p> <p>Source : Rapports de projets du PNUD, le rapport du service national météorologique, sur une base annuelle</p> <p>3.2.3 : Pourcentage du minimum de mesures de préparation pour l'intervention d'urgence des équipes de gestion des catastrophes en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont mises en place²⁵ (cadre intégré de résultats de d'allocation des ressources 5.2.1)</p>		

²⁵ Basé sur l'approche sur la préparation des services d'intervention d'urgence.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Données de référence : 30 % (2017) Cible : 100 % Source : Rapport des équipes de gestion des catastrophes sur une base annuelle</p> <p>3.2.4 : Financement de la reconstruction incorporé dans l'approche du gouvernement pour le financement des catastrophes</p> <p>Données de référence : 0 (2017) Cible : 1 Source : Rapport du Gouvernement sur une base annuelle</p>		